

COMMUNICATION FINANCIERE

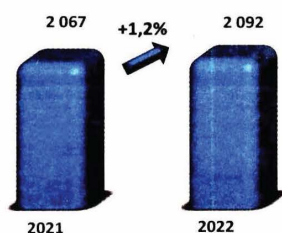


الوكالة الوطنية للموانئ
+٢٠٣٥٣٠٠٢+ +٥١٥٤٣٠+ 1٤٥٧1
Agence Nationale des Ports

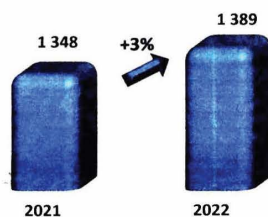
COMPTES SOCIAUX

RESULTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2022

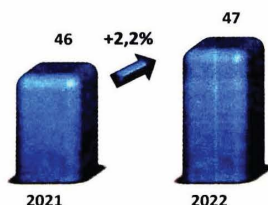
Chiffre d'affaires ANP en MDHS



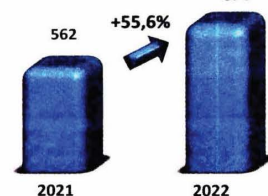
Valeur Ajoutée ANP en MDHS



Résultat net ANP en MDHS



Capacité d'Autofinancement ANP en MDHS



Principaux indicateurs d'activité :

Le niveau d'activité des ports gérés par l'ANP a atteint un niveau de **87,2 Millions de Tonnes** en 2022, soit une diminution de **4,2%**, l'équivalent de **-3,8 Millions de Tonnes**, expliquée, principalement, par la baisse des trafics suivants :

- Trafic de Phosphate : **-42,7%** avec un volume de **5,4 Millions de Tonnes** ;
- Trafic d'Engrais : **-17,7%** en enregistrant un volume de **9,6 Millions de Tonnes**.

A contrario, d'autres trafics comparés à l'année 2021, ont évolué à la hausse, particulièrement le trafic des céréales de **+23,2%**, le trafic des hydrocarbures de **+9,4%**.

Principaux indicateurs financiers :

- Un chiffre d'affaires qui poursuit sa progression en enregistrant en 2022 un montant de **2 092 Millions de Dirhams (MDHS)** contre **2 067 MDHS** en 2021, soit une augmentation de **1,2%** (l'équivalent de **25 MDHS**).
- Des charges d'exploitation qui affichent un montant de **2 060 MDHS** en 2022 contre **2 005 MDHS** enregistré en 2021, soit une augmentation de **2,7%**.
- Un résultat d'exploitation qui a diminué de près de **59,9%** en passant de **186,1 MDHS** en 2021 à **74,6 MDHS** en 2022.
- Une valeur ajoutée qui a atteint en 2022 un montant de **1 389 MDHS**, en augmentation de **3,04%** par rapport à l'année 2021, ce qui permet de dégager un taux d'intégration de **près de 66,4%**.
- Un résultat net qui s'est établi à **47,1 MDHS** en 2022 contre **46,1 MDHS** en 2021 en hausse de **2,2%**.
- Une capacité d'autofinancement de **873,8 MDHS** en 2022, en hausse de **55,6%** par rapport à 2021.

Lien de Publication du Rapport Financier Annuel et de la Communication Financière – Année 2022 : <https://www.anp.org.ma/Publications>

Agence Nationale des Ports (ANP) – Etablissement Public
Siège social : 300, lotissement Mandarona, Sidi Maârouf, 20270 Casablanca
Tél : +212 (0)5 20 12 13 14, Fax : +212 (0)5 22 786102
Site web : www.anp.org.ma

COMMUNICATION FINANCIERE



الوكالة الوطنية للموانئ
+305224630410001
Agence Nationale des Ports

COMPTES SOCIAUX

RESULTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2022

BILAN ACTIF					BILAN PASSIF				
En DHS					En DHS				
ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	ENERGIE PRECEDENT	PASSIF	ENERGIE	ENERGIE PRECEDENT		
	au 31/12/2022	au 31/12/2022	au 31/12/2022	au 31/12/2021		au 31/12/2022	au 31/12/2021		
IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A)	248 479 721,59	72 232 858,72	176 246 862,87	90 147 662,55	CAPITAUX PROPRES	9 446 164 375,37	9 399 034 627,39		
* Frais préliminaires	-	-	-	-	* Capital social ou personnel (1)	-	-		
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	248 479 721,59	72 232 858,72	176 246 862,87	90 147 662,55	* Monts à activer, capital souscrit non appelé, capital appelé dont versé	9 062 846 045,75	9 062 846 045,75		
* Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-	* Prime d'émission, de fusion, d'apport	-	-		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	5 040 390 862,91	339 118 101,76	4 701 272 761,15	4 800 855 716,52	* Ecrit de reévaluation	-	-		
* Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	* Réserve légale	-	-		
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	-	-	-	-	* Autres réserves (2)	-	-		
* Fonds communaux	-	-	-	-	* Report à nouveau	336 188 581,64	290 130 827,13		
* Autres immobilisations incorporelles	5 040 390 862,91	339 118 101,76	4 701 272 761,15	4 800 855 716,52	* Résultats nets en instance d'affectation (2)	-	-		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	11 993 200 882,46	3 043 007 070,58	8 950 193 811,88	8 941 432 743,92	* Résultats nets de l'exercice (2)	47 129 747,98	46 057 754,51		
* Terrains	84 319 333,01	-	84 319 333,01	127 765 333,01	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	9 446 164 375,37	9 399 034 627,39		
* Constructions	7 348 539 377,61	2 267 802 876,59	5 080 736 501,02	5 666 994 304,32	CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	320 000 000,00	320 000 000,00		
* Installations, mobilier, matériel et outillage	1 862 826 709,82	627 863 874,02	1 234 962 835,80	201 670 315,08	* Subventions d'investissement	320 000 000,00	320 000 000,00		
* Matériel de transport	35 163 445,39	18 839 627,52	16 323 817,87	12 591 606,03	* Provisions réglementées	-	-		
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	153 323 492,62	107 346 562,57	45 976 929,45	41 524 700,74	DETTES DE FINANCEMENT (C)	6 617 490 067,36	6 467 035 725,50		
* Autres immobilisations corporelles	29 239 850,17	21 147 129,88	8 092 720,29	8 687 154,74	* Emprunts obligataires	4 740 333 316,67	4 804 666 666,66		
* Immobilisations corporelles en cours	2 080 288 674,44	-	2 080 288 674,44	4 907 199 330,00	* Autres dettes de financement	1 877 156 750,69	1 662 369 058,84		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	1 084 676 192,91	100 335 413,03	984 340 779,88	100 246 597,83	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	444 754 804,79	331 146 484,67		
* Dettes immobilisées	12 188 100,03	2 970 996,23	9 217 103,81	9 529 231,76	* Provisions pour risques	444 147 459,14	330 539 139,02		
* Autres créances financières	4 099 492,88	-	4 099 492,88	4 099 492,88	* Provisions pour charges	607 345,65	607 345,65		
* Titres de participation	1 068 388 600,00	97 364 416,81	971 024 183,19	856 619 883,19	ECART DE CONVERSION - PASSIF (E)	-	-		
* Autres titres immobilisés	-	-	-	-	* Augmentation des créances immobilisées	-	-		
* Diminution des créances et amortissements	16 235 088,55	-	16 235 088,55	-	* Diminution des dettes de financement	-	-		
* Amortissements des dettes de financement	-	-	-	-	TOTAL I (A+B+C+D+E)	16 828 409 247,52	16 548 397 485,70		
TOTAL I (A+B+C+D+E)	18 382 982 748,42	3 554 693 444,09	14 828 289 304,33	14 702 682 720,82	DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	1 426 769 781,14	1 744 284 702,07		
STOCKS (F)	9 071 580,71	836 054,20	8 235 526,51	7 846 375,10	* Fournisseurs et comptes rattachés	381 778 783,28	380 343 805,71		
* Marchandises	9 071 580,71	836 054,20	8 235 526,51	7 846 375,10	* Clients, débiteurs, avances et acomptes	162 752 464,78	174 114 558,83		
* Matières et fournitures consommables	-	-	-	-	* Personnel	40 163 215,20	38 829 641,64		
* Produits en cours	-	-	-	-	* Organismes sociaux	18 795 514,16	18 157 659,13		
* Produits intermédiaires et produits finis	-	-	-	-	* Etat	530 000 190,77	757 355 757,19		
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	4 193 823 896,24	508 699 041,02	3 685 124 855,22	4 063 478 161,37	* Comptes d'associés	-	-		
* Douanes déduites, avances et acomptes	182 015,66	-	182 015,66	182 015,66	* Autres créanciers	257 213 356,63	342 491 676,52		
* Fournisseurs et comptes rattachés	1 558 722 621,74	500 943 977,82	1 057 778 643,92	727 568 926,34	* Comptes de régularisation passif	36 066 256,32	32 991 003,05		
* Personnel	322 544,21	-	322 544,21	222 544,21	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	747 283,66	747 283,66		
* Etat	1 087 782 733,90	-	1 087 782 733,90	1 120 173 141,56	ECART DE CONVERSION - PASSIF (E) (Éléments circulants)	-	-		
* Comptes d'associés	19 945 912,04	7 755 063,20	12 190 848,84	21 924 678,78	TOTAL II (F+G+H+I)	1 427 517 064,80	1 745 031 985,73		
* Autres créanciers	1 926 968 068,69	-	1 926 968 068,69	2 091 513 972,87	TRESORERIE - ACTIF	3 942 541 142,15	2 855 145 107,13		
* Comptes de régularisation passif	65 334 319,14	-	65 334 319,14	61 748 074,47	* Trésorerie et valeurs à court terme	421 848,14	390 522,32		
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	65 334 319,14	-	65 334 319,14	61 748 074,47	* Banques, U.C. et C.P.	3 941 959 052,95	2 854 606 036,89		
* Titres de participation	-	-	-	-	* Autres titres	160 241,06	148 547,92		
* Autres valeurs de placement	-	-	-	-	TOTAL III	3 942 541 142,15	2 855 145 107,13		
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)	16 235 088,55	-	16 235 088,55	-	TOTAL GENERAL I = II + III	26 593 753 686,66	4 064 228 539,31		
* Diminution des créances et amortissements	-	-	-	-	TOTAL GENERAL I = II + III	26 593 753 686,66	4 064 228 539,31		
* Amortissements des dettes de financement	-	-	-	-					

COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)					COMPTES DE PRODUITS & CHARGES				
En DHS					En DHS				
COMPTES DE PRODUITS & CHARGES	PRODUITS A VENDEUR	CONCERNANTS LES EXERCICES PRECEDENTS	TOTAL DU L'EXERCICE	TOTAL DE L'EXERCICE PRECEDENT	COMPTES DE PRODUITS & CHARGES	PRODUITS A VENDEUR	CONCERNANTS LES EXERCICES PRECEDENTS	TOTAL DU L'EXERCICE	TOTAL DE L'EXERCICE PRECEDENT
	au 31/12/2022	au 31/12/2022	au 31/12/2022	au 31/12/2021		au 31/12/2022	au 31/12/2022	au 31/12/2022	au 31/12/2021
I. PRODUITS D'EXPLOITATION	2 134 253 946,94	-	2 134 253 946,94	2 191 274 873,99	VII. RESULTAT COURANT (repts)	-59 444 775,33	-415 851,18	-59 860 626,51	80 516 097,66
* Ventes de marchandises (en Péta)	-	-	-	-	VIII. PRODUITS NON COURANTS	112 509 443,24	192 000 000,00	304 509 443,24	15 799 844,82
* Ventes de biens et services produits, chiffres d'affaires	2 091 975 722,52	-	2 091 975 722,52	2 066 581 374,55	* Produits des cessions d'immobilisations	276 008,87	-	276 008,87	96 900,04
* Variation de stocks de produits (+ ou -) (1)	-	-	-	-	* Subventions d'équilibre	-	-	-	-
* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	-	-	-	-	* Reprises sur subvention d'investissement	-	-	-	-
* Subventions d'exploitation	-	-	-	-	* Autres produits non courants	112 232 834,37	192 000 000,00	304 232 834,37	15 702 944,83
* Autres produits d'exploitation	-	-	-	-	* Reprises non courantes : transferts de charges	-	-	-	-
* Reprises d'exploitation : transferts de charges	42 278 224,42	-	42 278 224,42	134 693 499,44	TOTAL VII	112 509 443,24	192 000 000,00	304 509 443,24	15 799 844,82
TOTAL I	2 134 253 946,94	-	2 134 253 946,94	2 191 274 873,99	IX. CHARGES NON COURANTES	172 167 461,11	-	172 167 461,11	13 995 694,66
II. CHARGES D'EXPLOITATION	2 059 229 837,72	415 851,18	2 059 645 688,90	2 005 178 153,50	* Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	8 072,12	-	8 072,12	1 016,62
* Achats consommés (2) de marchandises	255 205 978,22	71 010,00	255 276 988,22	243 158 282,78	* Subventions accordées	-	-	-	-
* Achats consommés (2) de matières et fournitures	147 424 013,25	327 341,18	147 751 354,43	146 311 437,06	* Autres charges non courantes	172 159 388,99	-	172 159 388,99	13 994 678,04
* Impôts et taxes	132 767 301,31	-	132 767 301,31	290 725 941,07	* Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	-	-	-	-
* Charges de personnel	312 151 541,40	17 500,00	312 169 041,40	309 627 178,58	TOTAL IX	172 167 461,11	-	172 167 461,11	13 995 694,66
* Autres charges d'exploitation	911 680 955,55	-	911 680 955,55	686 355 314,01	X. RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)	-59 658 017,87	192 000 000,00	132 341 982,13	1 804 150,16
* Dotations d'exploitation	-	-	-	-	XI. RESULTAT AVANT IMPOTS (VIII - IX + X)	-119 102 793,20	191 584 148,82	172 881 355,62	82 320 247,82
TOTAL II	2 059 229 837,72	415 851,18	2 059 645 688,90	2 005 178 153,50	XII. IMPOTS SUR LES RESULTATS (9)	25 351 607,64	-	25 351 607,64	36 262 493,31
III. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	75 024 109,22	-415 851,18	74 608 258,04	186 096 720,49	XIII. RESULTAT NET (XI - XII)	-144 454 400,84	191 584 148,82	47 129 747,98	46 057 754,51
IV. PRODUITS FINANCIERS	115 541 633,15	-	115 541 633,15	120 737 367,92	XIV. TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)	2 362 305 023,33	192 000 000,00	2 554 305 023,33	2 327 812 086,73
* Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	3 355 050,00	-	3 355 050,00	3 769 220,13	XV. TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)	2 806 759 424,17	415 851,18	2 907 175 275,35	2 281 754 332,22
* Gains de change	1 640 156,80	-	1 640 156,80	1 640 156,80	XVI. RESULTAT NET (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	-444 454 400,84	191 584 148,82	47 129 747,98	46 057 754,51
* Intérêts et autres produits financiers	16 086 413,78	-	16 086 413,78	16 486 126,03					
* Reprises financières : transferts de charges	91 460 012,57	-	91 460 012,57	100 482 021,71					
TOTAL IV	115 541 633,15	-	115 541 633,15	120 737 367,92					
V. CHARGES FINANCIERES	250 010 517,70	-	250 010 517,70	226 317 990,75					
* Charges d'intérêts	230 542 072,03	-	230 542 072,03	223 206 918,28					
* Pertes de change	262 360,93	-	262 360,93	262 360,93					
* Autres charges financières	19 206 084,77	-	19 206 084,77	2 771 133,12					
* Dotations financières	-	-	-	-					
TOTAL V	250 010 517,70	-	250 010 517,70	226 317 990,75					
VII. RESULTAT FINANCIER (IV - V)	-134 468 884,55	-	-134 468 884,55	-105 580 622,83					
VIII. RESULTAT COURANT (III + VII)	-59 444 775,33	-415 851,18	-59 860 626,51	80 516 097,66					
* Variation de stocks : stock final - stock initial : augmentation (+) diminution (-)	-	-	-	-					
* Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks	-	-	-	-					

COMMUNICATION FINANCIERE



الوكالة الوطنية للموانئ
FEDERATION ALGEROISE DE LOGI
Agence Nationale des Ports

COMPTES SOCIAUX RESULTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2022



Agence Nationale des Ports (ANP)
300, lotissement Mandarona, Sidi Maarouf
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES AUDITEURS INDEPENDANTS SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'AGENCE
NATIONALE DES PORTS (ANP)
(COMPTES SOCIAUX)
- PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022 -

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

OPINION

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états de synthèse (ci-joints de l'Agence Nationale des Ports (ANP), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires « ETIC » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 9 766 164 375,37 dont un bénéfice net de MAD 47 129.747,98.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Agence Nationale des Ports (ANP) au 31 décembre 2022 ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Agence conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

EVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES CREANCES RATTACHEES

1 Question-Cleé Identifiée

Les titres de participation et les créances rattachées enregistrent au 31 décembre 2022 des montants nets respectifs de 971 024 KMAD et 1 000 KMAD.

À la date d'entrée, les titres de participation sont comptabilisés généralement à leur coût d'acquisition. Pour leur part, les créances rattachées aux participations sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la valeur d'utilité des titres, une provision pour dépréciation à caractère exceptionnel est constituée pour la différence.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la quote-part de capitaux propres que les titres représentent. Cette quote-part est, le cas échéant, ajustée en fonction d'estimations sur lesquelles se fonde la direction pour déterminer la valeur d'utilité des titres des sociétés concernées. Compte tenu du poids des titres de participation et des créances rattachées au bilan et de leur sensibilité des soldes y afférents aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la direction pour déterminer la valeur d'utilité des titres, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

2 Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à cette Question-Cleé

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs actuelles des titres de participation et des créances rattachées, sachant que les participations de l'ANP constituent des participations stratégiques dans des entreprises publiques qui ne présentent pas de risques majeurs de cessation d'activité, nos travaux ont consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, principalement à :

- Tester par sondages l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la Société et le cas échéant des dépréciations comptabilisées ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus dans les tests de dépréciation concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres, sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation des valeurs d'utilité déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS DE SYNTHESE

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Agence ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Agence.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Agence ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Agence à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 27 Avril 2023

Les Auditeurs Indépendants

Horwath Maroc Audit

BDO Sarl

HORWATH MAROC AUDIT
11, Rue Al Khawassat, Casablanca - N° 5
Audité - Fiscal
Tél : 05 37 77 46 70 / 71
Fax : 05 37 77 46 76

B.D.O Sarl
17, Bd Mohammed VI
Casablanca
N° 5

Adib BENBRAHIM

Zakaria FAHIM

Associé Gérant

Associé Gérant

COMMUNICATION FINANCIERE



الوكالة الوطنية للموانئ
Fédération Nationale des Ports
Agence Nationale des Ports

COMPTES CONSOLIDES RESULTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2022

▪ Chiffre d'affaire consolidé :

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé en 2022, comparé à celui de 2021, a connu une augmentation de **6,2%** en passant de **2 182 MDHS** en 2021 à **2 317 MDHS** en 2022, expliquée principalement par l'effet de (i) l'augmentation du chiffre d'affaires de l'ANP de **1,2%**, soit **+ 25 MDHS**, (ii) la hausse du chiffre d'affaires de la SGPTV de **243,9%**, soit **+74 MDHS**, sous l'effet de la reprise de l'activité de la SGPTV en mois d'Avril 2022 après un arrêt d'activité en raison de la pandémie de la Covid-19 et (iii) l'augmentation du chiffre d'affaires de PORTNET SA de **41,2%**, l'équivalent de **+36 MDHS**.

▪ Résultat d'exploitation consolidé :

Le résultat d'exploitation consolidé s'élève au titre de l'année 2022, à un montant de **47 MDHS**, soit **-11,3%** par rapport à l'année 2021. **Sans les dotations aux amortissements et aux provisions, le résultat d'exploitation enregistra une hausse de 24% par rapport à l'année 2021.**

▪ Résultat net consolidé :

Le résultat net consolidé au titre de l'exercice 2022 s'élève à **-20 MDHS**. **Hors effet des dotations d'exploitation aux amortissements et aux provisions, le résultat net consolidé augmentera de 37% par rapport à l'année 2021.**

BILAN CONSOLIDE - Actif			BILAN CONSOLIDE - Passif		
En Millions de DHS			En Millions de DHS		
ACTIF	EXERCICE au 31/12/2022	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2021	PASSIF	EXERCICE au 31/12/2022	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2021
* Immobilisations incorporelles	4 759	4 851	Capitaux Propres Groupe	9 582	9 601
* Immobilisations corporelles	9 974	10 028	* Capital social	9 063	9 063
* Immobilisations financières	668	668	* Réserves Consolidés	539	554
* Titres MEE	257	252	* Résultat net part groupe	-20	-16
* Impôts différés actifs	56	34	Intérêts minoritaires	259	140
ACTIF IMMOBILISE	15 714	15 833	CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	9 841	9 741
* Stocks	9	8	* Subventions d'investissement	320	320
* Créances d'exploitation	697	752	* Provisions pour risques et charges	448	351
* Créances diverses	3 150	3 370	* Dettes financières	7 286	7 139
* Titres et valeurs de placement	203	176	PASSIF IMMOBILISE	8 054	7 810
ACTIF CIRCULANT	4 059	4 306	* Dettes d'exploitation	453	493
* Trésorerie-Actif	3 982	2 889	* Autres dettes	1 131	1 584
TOTAL ACTIF	23 755	23 028	* Autres provisions pour risques et charges	2	3

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDE		
En Millions de DHS		
CPC	EXERCICE au 31/12/2022	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2021
Produits d'exploitation	2 394	2 348
* Chiffre d'affaires	2 317	2 182
* Autres produits	77	166
Charges d'exploitation	2 347	2 295
* Achats	273	272
* Autres charges externes	605	608
* Impôts et taxes	133	291
* Charges de personnel	352	348
* Dotation d'exploitation	984	776
RESULTAT D'EXPLOITATION	47	53
RESULTAT FINANCIER	- 191	104
RESULTAT COURANT	- 144	51
RESULTAT NON COURANT	129	4
RESULTAT D'ENTREPRISE	- 15	47
* Impôt sur le résultat	36	42
* Impôt différé	-22	-25
* Quote part des sociétés mises en équivalence	9	8
RESULTAT NET CONSOLIDE	- 20	56
RESULTAT CONSOLIDE	- 20	56
* Intérêts minoritaires	0	-40
RESULTAT NET PART DU GROUPE	- 20	16

Sociétés	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
ANP	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère
PORTNET	78,80%	78,80%	IG	78,80%	78,80%	IG
SGPTV	50,15%	50,15%	IG	51,00%	51,00%	IG
CID	33,55%	33,55%	MEE	33,55%	33,55%	MEE
LPEE	24,99%	24,99%	MEE	24,99%	24,99%	MEE

- IG : Intégration Globale
- MEE : Mise En Equivalence

COMMUNICATION FINANCIERE



الوكالة الوطنية للموانئ
+305224670771
Agence Nationale des Ports

COMPTES CONSOLIDES RESULTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2022



Agence Nationale des Ports (ANP)
300, lotissement Mandarona, Sidi Maarouf
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES AUDITEURS INDEPENDANTS SUR LES ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES DU GROUPE AGENCE NATIONALE DES PORTS (ANP) (COMPTES CONSOLIDES)
- PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022 -

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de l'Agence Nationale des Ports (ANP) et de ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 9 841 millions de dirhams, dont une perte nette consolidée de 20 millions de dirhams.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2022 ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE A L'EGARD DES ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR A L'EGARD DE L'AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 27 Avril 2023

Les Auditeurs indépendants

Horwath Maroc Audit

BDO Sari

HORWATH MAROC AUDIT
11 Rue Al Khayyat Apt N° 6
Agdal - Rabat
Tel : 05 37 22 46 70 77
Fax : 05 37 77 46 76

BDO Sari
179, Bd Abdelmoumen
Boulevard 27 - Casablanca
- NS

Adib BENBRAHIM

Zakaria FAHIM

Associé Gérant

Associé Gérant